

Cote G50 aux Archives Départementales du Jura, procès verbal de demande de dispense de consanguinité au 3^e degré d'un côté et au 4^e degré de l'autre côté entre François Joseph BAILLY MAITRE et Marie Angelle PERRAD, dressé le 23 juin 1761 par BONNEFOY, curé de Morbier.

Image DSC04252 à DSC04260 de Roger Bailly Salins

Résumé

Suppliant : François Joseph BAILLY MAITRE, âgé d'environ 22 ans, de la paroisse de Morbier, diocèse de Saint-Claude. Il sait signer.

Suppliante : Marie Angelle PERRAD, âgée d'environ 24 ans, de la paroisse de Morbier, diocèse de Saint-Claude. Elle sait signer.

Témoins : Claude François BAILLY de Morbier y demeurant, négociant âgé de 60 ans et parent au 2^e degré du suppliant. Il a signé.

Jean Claude GAYET de Morbier y demeurant, laboureur âgé de [vide] ans, parent au 3^e degré du suppliant. A signé.

S^r Pierre Claude REVERCHON de Morbier y demeurant, notaire, ni parent, ni allié des suppliants. A signé *Reverchon* avec une légère arabesque en dessous.

[Le témoignage du 4^e témoin manque.]

Il n'y a pas d'arbre généalogique.